

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **22 mars 2021** à 20 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marc-Ange Doyon

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque, Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi. Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

#### 2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 26 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

069-03-2021

#### 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
  - 4.1 - Embauche d'un journalier aux travaux publics

**4.2** - Appel d'offres professionnel pour la surveillance des travaux de restauration du pont couvert Perrault

**4.3** - Intact compagnie d'assurance C. Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Procureur général du Québec - Transaction et quittance

**4.4** - Caractérisation environnementale phase 1 et étude géotechnique pour les travaux de la 1<sup>re</sup> Avenue - octroi d'un contrat

**4.5** - Les Arts de la rue - projet 2021

**4.6** - Balayage des rues

**4.7** - Nivelage des rangs

**5** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**6** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **4 - SUJETS À DISCUTER**

**070-03-2021**

##### **4.1 - Embauche d'un journalier aux travaux publics**

ATTENDU qu'un processus d'embauche a été réalisé afin de combler un poste de journalier aux travaux publics;

ATTENDU que ce processus d'embauche a été réalisé sous la supervision de Marc-André Paré, consultant;

ATTENDU la recommandation de M. Marc-André Paré;

ATTENDU que Mme Dominique Lamarre, directrice générale et M. Benoît Moncion, responsable aux travaux publics ont également participé aux entrevues;

ATTENDU le contrat de travail soumis;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de M. Gessy Poulin au poste de journalier aux travaux publics;

QUE le début de l'emploi soit le 29 mars 2021;

QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et Mme Lyne Bourque, mairesse, soient mandatées pour signer le contrat de travail entre la Municipalité et M. Gessy Poulin, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Q'un montant mensuel de 30 \$ soit versé à M. Gessy Poulin, en compensation pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel au travail.

**071-03-2021**

##### **4.2 - Appel d'offres professionnel pour la surveillance des travaux de restauration du pont couvert Perrault**

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé un document d'appel d'offre pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de restauration du pont Perrault à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que cet appel d'offres soit transmis par le service du SEAO et dans un journal;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit être formé pour l'analyse des soumissions à recevoir;

ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;

ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne.

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 27 avril 2021 à 10 h;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres public pour des services professionnels pour la confection des plans et devis pour la surveillance des travaux de restauration du pont Perrault à Notre-Dame-des-Pins, comme présenté;

QUE le présent appel d'offres public soit publié;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme

étant la responsable du présent appel d'offres et la responsable de la formation du comité de sélection.

072-03-2021

#### **4.3 - Intact compagnie d'assurance C. Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Procureur général du Québec - Transaction et quittance**

ATTENDU la Transaction et quittance soumis par les procureurs de la Municipalité, Morency société d'avocats, dans le dossier de la Cour du Québec opposant Intact compagnie d'assurance à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et au Procureur général du Québec;  
ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de cette Transaction et quittance;  
ATTENDU que ce document représente bien les discussions ayant eu lieu sur ce dossier;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvé le contenu de la Transaction et Quittance;  
QUE les avocats de la Municipalité, Morency, société d'avocats, soient autorisés à finaliser ce dossier conformément à cette Transaction et quittance;  
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer la Transaction et Quittance pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;  
QU'une somme de 4 500 \$ soit payée à l'ordre de Intact Compagnie d'assurance dans les trente (30) jours de la signature de la Transaction et Quittance.

073-03-2021

#### **4.4 - Caractérisation environnementale phase1 et étude géotechnique pour les travaux de la 1re Avenue - octroi d'un contrat**

ATTENDU que des demandes de prix ont été demandées pour obtenir des services d'une firme professionnel pour la réalisation d'une caractérisation environnementale phase 1 et d'une étude géotechnique pour les travaux de la 1re Avenue;  
ATTENDU que la réalisation de ces travaux est nécessaire pour la conception des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la 1re Avenue;  
ATTENDU qu'une seule proposition de prix a été reçue, soit celle d'Englobe;  
ATTENDU que la signalisation routière requise pendant les travaux de sondage géotechnique sera réalisée par les employés municipaux;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Englobe, au montant de 16 750 \$, avant les taxes applicables.

074-03-2021

#### **4.5 - Les Arts de la rue - projet 2021**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire réaliser une œuvre d'art publique extérieure dans le cadre du projet *Les Arts de la rue*;  
ATTENDU que le montant total dédié à l'appel de projet de l'œuvre s'élève à 9 000 \$;  
ATTENDU que le projet *Les Arts de la rue* est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel et qu'un montant maximal de 5 000 \$ est disponible;  
En conséquence, il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité :

- demande le soutien financier de 5 000 \$ à MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de l'Entente de développement culturel;
- s'engage à investir un montant de 4 000 \$ pour l'appel de projet;
- nomme Mme Lise Rancourt et M. Marcel Busque comme représentant de la municipalité pour le comité d'analyse ainsi que M. Dominic Veilleux comme représentant substitut en cas d'absence de l'un des représentant désigné;
- s'engage à respecter la décision du comité d'analyse quant au choix de l'œuvre retenue;
- signe un contrat avec la MRC de Beauce-Sartigan et l'artiste pour la réalisation de l'œuvre;

QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, est désignée comme responsable de l'appel de projet et est autorisé à signer les documents relatifs à ce projet.

**075-03-2021**

#### **4.6 - Balayage des rues**

ATTENDU la soumission reçue pour le balayage des rues à l'aide d'un balai mécanique avec brosse latérale de Les Immeubles 118;  
ATTENDU que l'entreprise offre également le service de lavage des trottoirs;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le balayage des rues à Les Immeubles 118 au taux de 125 \$ / heure, avant les taxes applicables et d'utiliser le service de lavage des trottoirs pour ceux de la route du Président-Kennedy et du pont Pierre-Bourque au taux de 100 \$ / heure, avant les taxes applicables ainsi que pour les trottoirs de la 1<sup>re</sup> Avenue, au besoin.

**076-03-2021**

#### **4.7 - Nivelage des rangs**

ATTENDU que le nivelage des rangs est effectué habituellement deux fois au printemps et, au besoin, par la suite;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du nivelage des rangs à M. André Busque pour l'année 2021 à un taux horaire de 110 \$.

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

**077-03-2021**

### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 28.

---

Lyne Bourque,  
Mairesse

---

Dominique Lamarre,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Lyne Bourque,  
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.